

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2009

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, MM. DUPONT, Mmes SAUZÉ, COURTHES, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme MICHAUD

Excusés : MM. GIRAUX, DAUNAS.

Secrétaire de séance : Mme MONTALESCOT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JANVIER 2009

Le procès-verbal de la séance du 05 Janvier 2009 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE LA REVISION N°1 DU ZONAGE ASSAINISSEMENT

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil la délibération du 1^{er} septembre 2008 par laquelle il approuvait le dossier d'enquête publique établi par le Cabinet SOCAMA en vue de la révision du zonage d'assainissement portant :

- Sur l'extension de la zone d'assainissement collectif sur les secteurs du Bourg, les 7 Journaux, Les Groies, le Portail, Les Essarts, les Croisières, Chez Labbé, Chez Garnier, Chez Corbin, Champ des Vignes (en partie), Chez Giraud, Le Maine-Allain, Moulin Rompu, Chauveau, et Bois le Roi.
- Sur le déclassement de la zone d'assainissement collectif sur les secteurs de Chez Chassériaud, Les Brandes, le Seuil, Chez Thibault, Champ des Vignes (en partie).

Monsieur GRAVELLE précise qu'il a été procédé au déclassement de certaines de ces zones en raison du coût que représentent les travaux (linéaire trop important par rapport aux nombres d'habitations desservies)

Pour ce qui est du village de Chez Thibaud, le raccordement des 5 habitations concernées nécessitait la traversée de terrains privés.

A l'issue de cette enquête publique, le Commissaire enquêteur a remis ses conclusions et donné un avis favorable à cette révision du zonage.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, approuve le plan de zonage tel qu'il a été présenté à l'enquête publique mais confirme le souhait émis dans sa délibération du 1^{er} Septembre 2008, d'étudier un ou des systèmes d'assainissement collectif pour certaines zones incluses dans le périmètre de l'assainissement autonome notamment au village « Chez Thibaud ».

TRAVAUX MEDIATHEQUE : AVENANT AUX MARCHES

Les travaux d'aménagement de la médiathèque sont pratiquement achevés puisque l'entreprise réalise actuellement la pose des revêtements de sols.

En raison des modifications intervenues au cours de la réalisation des travaux, il convient de passer un avenant au marché de l'Entreprise RENOU-REDONDEAU (peinture/sols collés) En effet, les plafonds d'origine ayant été conservés, il a été nécessaire d'ajouter au marché initial des travaux de peinture d'un montant de 289.71 € HT soit 346.49 € TTC.

Le montant du marché initial de 8308.00 € HT (9 936.37 € TTC) est porté à 8 597.71 € HT (10 282.86 € TTC).

Madame CHARRIER indique qu'il y aura d'autres avenants en moins value qui seront présentés lors de la prochaine réunion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'avenant présenté et mandate le Maire pour signer les pièces à intervenir.

Monsieur de ROUX indique qu'il convient à présent d'équiper la médiathèque en mobilier et de procéder à une consultation. Une fois le choix effectué et la commande passée, il faudra compter les délais de livraison. Monsieur de ROUX indique que, de ce fait, l'inauguration de la médiathèque initialement prévue lors du Salon du Livre ne pourra pas avoir lieu à la date du 21 Mars.

CIMETIERE : NOUVEAUX TARIFS

A la suite de la mise en place du règlement du cimetière supprimant les concessions de 99 ans, maintenant les concessions de 50 ans et instituant les concessions de 30 ans, il convient de modifier les tarifs du cimetière.

Monsieur de ROUX rappelle les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} mai 2007 :

Concessions 99 ans : 167 €

Concessions 50 ans : 86 €

Caveaux en élévation

Concessions 99 ans : 301 €

Concessions 50 ans : 198 €

Il est proposé au Conseil d'appliquer les tarifs des concessions de 99 ans aux concessions de 50 ans et les tarifs des concessions de 50 ans aux concessions de 30 ans.

Fourniture de la plaque de fermeture de la case (Article 45 du règlement)

« La plaque de fermeture de la case sera fournie par la Ville et facturée au concessionnaire selon le tarif fixé par délibération. »

Il est proposé de fixer le montant de cette plaque à 100 €.

Monsieur RICHON propose que l'on arrondisse les tarifs. Madame COURTHES fait remarquer que les tarifs du columbarium ne sont pas élevés comparés à ceux de Saintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs applicables au cimetière comme suit :

| Concessions | | Columbarium | |
|----------------------|-------|-----------------------------|-------|
| Concession 50 ans | 170 € | 2 ans | 70 € |
| Concession 30 ans | 90 € | 10 ans | 240 € |
| Caveaux en élévation | | | |
| Concession 50 ans | 300 € | Plaque de fermeture de case | 100 € |
| Concession 30 ans | 200 € | | |

REFORME DES VACATIONS FUNERAIRES

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire apporte des modifications sur la surveillance des opérations funéraires.

Réduction des opérations donnant lieu à surveillance :

Seules les opérations suivantes feront désormais l'objet d'une surveillance :

- transport de corps hors de la commune de décès
- opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels
- opération de crémation d'une personne décédée.

Encadrement du taux unitaire des vacations funéraires

Le montant unitaire des vacations funéraires dues pour l'accomplissement des opérations de surveillance précédemment citées, devra désormais s'établir entre 20 et 25 €.

Par circulaire du 12 Janvier Monsieur le Préfet invite les collectivités dont le montant est inférieur à 20 € ou supérieur à 25 € à délibérer à nouveau sur ce point.

Monsieur de ROUX rappelle que le montant des vacations funéraires a été fixé à 9.15 € par délibération du Conseil du 07.09.2001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le montant de la vacation funéraire à 22.50 €.

PROCEDURE D'ABANDON D'IMMEUBLE

Monsieur de ROUX rappelle la délibération du 3 Novembre dernier par laquelle il a été décidé de reprendre la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste contre les propriétaires des maisons vacantes et non entretenues, situées dans le bourg, appartenant à la famille VEILLON. Or, il a été omis d'inclure dans cette nouvelle procédure, l'immeuble situé rue Aliénor d'Aquitaine appartenant à M. MULLER.

Il indique qu'il a reçu un courrier de Maître GERMAIN, notaire chargé de la liquidation et du partage de la succession VEILLON qui lui indique que le partage pourrait intervenir au cours du 1^{er} semestre.

Monsieur de ROUX propose toutefois de poursuivre la procédure.

Monsieur RICHON demande si le fait de poursuivre la procédure risque de bloquer la succession.

Monsieur de ROUX indique que cela ne freinera pas le déroulement de la succession mais que cela peut avoir une incidence sur la valeur des immeubles.

Madame CHARRIER précise que l'estimation de ces immeubles a été demandée au Service des Domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'engager la procédure d'abandon manifeste à l'encontre de l'immeuble situé Rue Aliénor d'Aquitaine, appartenant à M. MULLER.

LOTISSEMENT DES ESSARTS : DESIGNATION NOM DE RUE

Monsieur de ROUX indique au Conseil qu'à la demande du Service des Impôts, il convient de donner un nom à l'impasse desservant le groupement d'habitations RAMSES II situé aux Essarts.

Monsieur GRAVELLE rappelle que le thème des noms de rues dans le village des Essarts porte sur la Vigne.

Le lotissement est situé sur des parcelles dénommées « Les Plantes ».au cadastre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dénommer l'impasse de ce lotissement « **IMPASSE DES PLANTES** ».

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION ET VACANCE DE POSTES

Suite à la démission, pour raisons personnelles, d'un adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 24/35^{ème}, il convient de déclarer la vacance de ce poste.

Ce poste concerne l'entretien des locaux scolaires, de la salle omnisports ainsi que la surveillance de l'interclasse cantine.

Monsieur FOURRÉ indique qu'il y a déjà 3 candidatures déposées.

QUESTIONS DIVERSES

Convention SPA

La S.P.A de Saintes, comme les années précédentes, a fait parvenir un projet de convention de fourrière par laquelle elle s'engage à venir prendre en charge dans les meilleurs délais tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié, et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la commune.

La participation demandée est de 0.215 € par habitant **soit 728.63 €**.

Monsieur de ROUX indique qu'il a rencontré une personne désirant installer une activité de dressage, d'élevage et de gardiennage de chiens sur la Commune qui de surcroît peut récupérer les animaux abandonnés.

Monsieur GRAVELLE indique que le projet n'est pas encore abouti puisque l'intéressé doit acquérir un terrain de l'AFR, situé vers La Trapelle, qu'un permis de construire doit être déposé et que ce genre d'installation est soumis à réglementation.

Monsieur RICHON propose que cette année, la Commune renouvelle la convention avec la SPA.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Aide aux communes sinistrées par tempête du 24/01/2009

Le CARREFOUR DES COMMUNES (Association d'élus indépendante) a ouvert un fonds d'aide afin de collecter des dons au profit des communes du Sud-Ouest dévastées par la tempête du 24 Janvier dernier.

Madame CHARRIER propose que Chaniers fasse un don de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un don de 300 € afin de venir en aide aux communes sinistrées par la dernière tempête.

Signalisation

Madame MONTALESCOT rappelle que la pose d'un panneau de signalisation de la Zone du Nattier sur la Route de la Chapelle a été demandée.

Monsieur de ROUX souhaite que toutes les demandes faites en réunion du Conseil soient listées afin qu'il puisse être rendu compte de leur suivi lors de la séance suivante.

Salon du Livre

Monsieur GODARD fait le point sur l'organisation du Salon du Livre.

Les enfants des écoles ont travaillé sur la réalisation de dessins devant servir de support à la confection du marque-page.

La Mairie accueille actuellement en stage une étudiante en communication graphique, Lucie CLAUSS, qui a réalisé deux projets d'affiche.

Lors de ce Salon, un hommage sera rendu à Jean-Marc SOYEZ, auteur national mais local, dont l'épouse sera présente.

Monsieur de ROUX indique qu'il est nécessaire de définir un fil conducteur à ce Salon.

A partir du moment où l'on choisit de réaliser un hommage à Jean-Marc SOYEZ, il serait judicieux d'organiser des conférences sur l'auteur et son œuvre.

Il rappelle le succès remporté par le Salon du Livre de THENAC dont le thème était le voyage et l'invité d'honneur Richard BOHRINGER.

Plan de Chaniers

Monsieur GODARD indique qu'il est prévu cette année de réaliser une nouvelle édition du plan de Chaniers.

Il invite les membres du Conseil à faire parvenir leurs suggestions.

Voirie

Monsieur de ROUX rappelle que le gel a occasionné des dégâts considérables sur l'ensemble des routes.

Madame GRELET intervient sur l'état du chemin du Chaillot qui à la suite des fortes pluies est couvert de terre et de pierres.

Monsieur de ROUX rappelle que les fonds dominants sont responsables des dommages causés aux fonds versants et souligne que certains types de cultures accélèrent le ruissellement des eaux.

Il faudrait entamer une réflexion sur la création d'un fossé perpendiculaire à la ligne de pente et sur la plantation de haies.

Monsieur MACHEFERT rappelle que les panneaux d'interdiction de circuler sur le Chemin de Terre neuve n'ont toujours pas été remis en place.

La séance est levée à 22 h 40

La Secrétaire de Séance,

Eveline MONTALESCOT